

# FORUM



**SALON DES ÉTUDES**  
Un événement  
rodé au quart  
de tour.  
**PAGE 12**

## cette semaine

### MAITRISE DU FRANÇAIS

Des nouveaux ateliers pour les non-francophones.

**PAGE 3**

### ENVIRONNEMENT

Les juristes se penchent sur Kyoto. **PAGE 6**

### DROIT

Les autochtones sont-ils des citoyens privilégiés?

**PAGE 7**

## Les enfants et la recherche : à manipuler avec soin

L'inhalateur Flovent, bien connu des asthmatiques, est employé sur des enfants de moins de un an même si aucune étude clinique faisant état d'un usage si précoce n'est citée dans le *Compendium des produits et spécialités pharmaceutiques*, la bible des pharmaciens. « C'est un cas typique, mentionne la pédiatre Anne-Claude Bernard-Bonnin, membre du Comité d'éthique de la recherche (CER) de l'Hôpital Sainte-Justine. Sur le plan éthique, nous serions bien malvenus de ne pas offrir aux bébés asthmatiques un médicament reconnu pour son efficacité chez les sujets plus âgés. Mais d'un autre côté, nous ignorons les effets secondaires d'une telle utilisation sur des enfants si jeunes. »

Au cours d'une conférence publique donnée la semaine dernière au Centre de recherche en droit public de la Faculté de droit, la D<sup>re</sup> Bernard-Bonnin a présenté le fruit de ses réflexions sur les enjeux éthiques de la recherche biomédicale sur les enfants. Elle était accompagnée pour l'occasion du président du CER, l'éthicien Jean-Marie Therrien, et de la juriste Geneviève Cardinale, membre du Comité depuis 1999.

La recherche biomédicale sur les enfants, a expliqué la spécialiste à

Suite en page 2



L'inhalateur Flovent aux enfants de moins de un an, est-ce une bonne idée ?

Une histoire de portables volés a **failli virer au drame** pour quatre étudiants de la Faculté de pharmacie

## Portables volés, thèses perdues... et retrouvées



Les étudiants ont voulu montrer leur gratitude au gardien de sécurité Mekloufi Kerkeb en lui offrant un petit présent. De gauche à droite, Anda Vintiloïu, l'agent de sécurité, David Ghattas et Clodia Blei. La quatrième étudiante, Joanna Rossi, ne figure pas sur la photo.

Imaginez le drame que causerait le vol de l'ordinateur contenant la seule copie de votre mémoire de maîtrise ou thèse de doctorat! C'est ce qui est arrivé à quatre étudiants de la Faculté de pharmacie qui n'avaient pas pris la peine de faire des copies de sauvegarde de leurs travaux.

Dans la nuit du 14 novembre, un voleur s'est introduit par effraction dans une salle de travail du pavillon Jean-Coutu et s'est emparé des quatre ordinateurs portables qui s'y trouvaient et qui appartenaient à des étudiants à la maîtrise. Les victimes ne sont pas en faute puisque le local était fermé à clé et que les ordinateurs étaient attachés par des câbles de sécurité.

Deux des étudiants avaient fait des copies de sauvegarde

récentes de leurs travaux, mais les deux autres avaient omis d'effectuer de telles copies depuis deux mois. Deux mois intenses de collectes de données longues et complexes à analyser qu'il faudrait reprendre, en plus d'avoir à remplacer le portable dans lequel les étudiants avaient investi leurs économies! « J'étais complètement découragée », avoue Anda Vintiloïu, l'une des victimes.

Heureusement pour eux, le gardien de sécurité du pavillon, Mekloufi Kerkeb, et les agents du Bureau de la sûreté ont réussi à attraper le voleur parce qu'il est revenu sur les lieux de son crime. N'eût été cette témérité, les étudiants n'auraient sans doute jamais revu leurs biens ni leurs travaux récents.

Si le directeur du Bureau de la sûreté, Marcel Descart, se félicite du bon travail des gardiens et des agents de son unité, il veut avant tout passer ce message aux étudiants : « Faites des copies de secours de vos travaux! » Pour seulement 50 ou 60 \$, on peut en effet se procurer une clé de mémoire USB qu'on peut garder sur soi et qui peut contenir beaucoup plus qu'une thèse, souligne le directeur.

### Jamais deux sans trois

Le voleur est en fait revenu trois fois au même endroit et a opéré deux fois de nuit. La première nuit, il s'est emparé de sept commutateurs du réseau informatique des pavillons Jean-Coutu et Marcelle-Coutu, ce qui a mis les communications téléphoniques et l'ouver-

ture de portes par cartes magnétiques de ces pavillons hors circuit. Du matériel de bureau a également été dérobé. Montant total du cambriolage : 100 000 \$.

L'individu est revenu le lendemain pour voler les ordinateurs des étudiants. Mais pour une raison qu'on ignore, il ne les a pas sortis du pavillon et les a cachés sur place. « Il a sans doute été dérangé parce que des étudiants se trouvaient encore dans le pavillon, indique Marcel Descart. C'est une des victimes qui est retournée au local vers 1 h 15 du matin qui a constaté le vol. »

Le voleur est donc retourné dans le pavillon une troisième fois pour récupérer son butin, mais il a été pris en filature

Suite en page 2

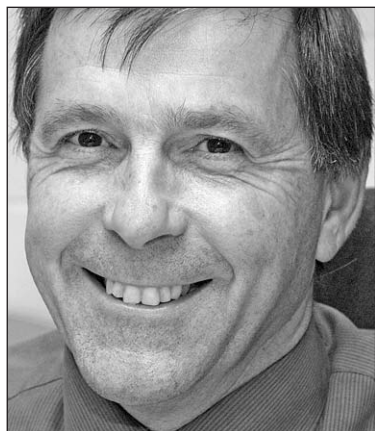
## Portables volés, thèses perdues... et retrouvées

Suite de la page 1

par le gardien Kerkeb, qui a alerté ses collègues du Bureau de la sûreté. Voyant les policiers arriver, il a abandonné les portables pour prendre la fuite à pied et être intercepté plus loin sur le campus. Chez lui, les policiers ont retrouvé de nombreuses pièces de matériel électronique, dont certaines avaient été volées à l'École polytechnique et à l'UQAM. L'individu n'a aucun lien avec l'un ou l'autre des deux établissements.

### Des pointes en novembre et décembre

« Le vol de portables n'est pas à un niveau épidémique, mais la situation demeure problématique. Il faut demeurer très vigilant », déclare M. Descart.



Marcel Descart

Ses dossiers contiennent tout de même une bonne nouvelle : on lui a rapporté cette année 187 vols de moins de 5000 \$ contre 227 l'année dernière. Au milieu des années 90, son bureau recevait plus de 400 plaintes pour vols annuellement.

La tendance est donc à la baisse et Marcel Descart l'impute au bon travail des gardiens et des agents du Bureau de la sûreté.

Les données montrent également que les mois de mars, novembre et décembre sont ceux où les voleurs sont les plus actifs. Il faudra donc redoubler de vigilance dans les semaines à venir.

Daniel Baril

## Les enfants et la recherche : à manipuler...

Suite de la page 1

Forum quelques jours avant la conférence, comporte plusieurs défis qui ne sont pas toujours pleinement compris par le personnel hospitalier. « Les enfants sont des sujets de recherche particuliers parce qu'ils ne sont pas légalement responsables des décisions qui les concernent, souligne-t-elle. Ils doivent donc être protégés avec plus d'attention que les sujets adultes. »

La pédiatre donne l'exemple d'un projet de recherche qui prévoit des prises de sang. Pour l'adulte familiarisé avec cet acte, c'est un élément négligeable. Mais de nombreux enfants ont horreur des seringues. Certains sont stressés, voire traumatisés par les manipulations de l'infirmière et la vue de leur flot sanguin. De plus, les enfants sont très souvent isolés de leurs parents durant les tests et placés dans un environnement non familial.

### Des centaines de recherches

Le travail, souvent bénévole, d'un membre du CER n'est pas de tout repos. À l'ordre du jour de la prochaine réunion : examiner sept nouveaux protocoles de recherche et trois amendements à des projets en cours. De plus, les membres devront réétudier sept projets approuvés l'an dernier. « C'est comme ça chaque fois »,

dit la pédiatre Anne-Claude Bernard-Bonnin, qui se présente à la réunion bimensuelle du Comité depuis quatre ans. Parmi les autres membres, on trouve un hémato-oncologue, une infirmière spécialisée en recherche clinique, une pharmacienne, un chercheur et deux représentants du public.

En plus de sa pratique clinique et de l'enseignement, la



La pédiatre Anne-Claude Bernard-Bonnin

« Les enfants sont des sujets de recherche particuliers parce qu'ils ne sont pas légalement responsables des décisions qui les concernent. »

D<sup>re</sup> Bernard-Bonnin avoue rogner sur ses temps libres, le soir et la fin de semaine, pour scruter chaque protocole et les formulaires de consentement. Mais elle ne s'en plaint pas, considérant que cette tâche va de soi quand on est médecin dans un hôpital universitaire. « Un comité d'éthique de la recherche est parfois mal perçu. Pourtant, nous sommes là pour protéger les enfants et pour aider les chercheurs à faire leur travail

de la meilleure façon possible », indique-t-elle.

Actuellement, il y a plus de 400 projets en cours à l'Hôpital Sainte-Justine. Mais les nouveaux projets se comptent par dizaines annuellement et quelques-uns durent depuis plusieurs années. Il y a eu 167 projets approuvés l'an dernier par le CER du centre hospitalier mère-enfant. Certains sont locaux, d'autres multicentriques. Mais dans tous les cas, une approbation du CER est exigée.

La recherche auprès des enfants est essentielle, estime le médecin, compte tenu du fait qu'à peine une prescription sur deux, selon une étude publiée en 2000, aurait été cliniquement validée. « Le dilemme éthique est le suivant : ou l'on refuse de traiter les enfants avec des médicaments potentiellement bénéfiques, ou on les traite selon des données obtenues auprès des adultes et qu'on a tenté d'ajuster selon un usage empirique anecdotique. »

Ce dilemme est encore plus complexe dans les cas où les études cliniques sont impossibles à réaliser chez les adultes, comme toutes ces recherches sur la croissance, le développement de l'enfant. Et l'on ne parle pas ici de problèmes strictement médicaux. « La participation d'un enfant à une recherche en psychologie où il doit raconter à répétition des épisodes pénibles de sa vie, cela pose de sérieux problèmes éthiques », relate-t-elle.

### Trois principes

Durant sa conférence, la D<sup>re</sup> Bernard-Bonnin a nommé les grands principes qui guident ce type de recherche : la justice, la bienfaisance et l'autonomie. « Toute l'éthique de la recherche se base sur ces trois éléments », affirme-t-elle. Mais comment aborder l'autonomie et le consentement quand une personne ne prend pas seule les décisions qui la concernent ?

Il s'agit tout compte fait d'une question de gestion du risque. Mais la spécialiste rappelle que l'ampleur d'un risque dépasse parfois son importance statistique. Par exemple, si l'on évalue les risques de décès à 1 enfant sur 10 000 au cours d'une recherche, c'est plus grave qu'une étude où les effets secondaires peuvent indisposer temporairement 1 sujet sur 1000. « Il faut tenter de trouver un équilibre entre préjudice, bienfait et probabilité », résume la pédiatre.

Pour le personnel médical, des aspects subjectifs et objectifs interviennent dans le jugement. La perception du risque est une affaire d'influence sociale, culturelle et politique, où les croyances personnelles, familiales et communautaires entrent en jeu. C'est pourquoi il faut obtenir davantage de données sur les soins destinés aux enfants.

Mathieu-Robert Sauvé



## Derrière les pavillons, des personnes

Dans une série de 14 capsules préparées par la Division des archives ([www.archiv.umontreal.ca](http://www.archiv.umontreal.ca)), Forum vous présente les personnalités qui ont donné leur nom à des pavillons de l'Université.

### Qui était Roger Gaudry ?

Depuis décembre 2003, le Pavillon principal porte le nom de pavillon Roger-Gaudry. Mais qui était Roger Gaudry et pourquoi a-t-on donné son nom à ce bâtiment qui a été longtemps l'unique pavillon de l'Université et qui demeure encore aujourd'hui le symbole de l'Université de Montréal avec sa tour de 137 m de haut surplombant la cour d'honneur ?

Chimiste de formation, Roger Gaudry est né à Québec le 15 décembre 1913. Diplômé de l'Université Laval, il obtient une bourse de la fondation Rhodes et part faire un stage de deux ans à l'Université Oxford, où il obtient un doctorat en chimie organique. Il revient à Québec à titre de professeur et de chercheur à la Faculté de médecine de son université d'attache.

En 1954, il devient directeur adjoint des laboratoires de recherche chez Ayerst, McKenna et Harrison. En 1957, il est nommé directeur des recherches puis, en 1963, vice-président de la recherche.

En 1961, il est élu membre du Conseil des gouverneurs de l'Université de Montréal, puis membre du Comité exécutif. Ses compétences et ses qualités personnelles exceptionnelles en font un candidat tout désigné pour devenir, en 1965, le premier recteur laïque de l'Université, fonction qu'il occupe jusqu'en 1975.

Pendant ces 10 années, l'Université connaîtra des changements majeurs. Roger Gaudry entreprend des réformes sur tous les plans. Il transforme d'abord l'Université en un véritable établissement laïque en obtenant sa première charte civile ; l'administration de l'UdeM s'articule dès lors autour de trois grands corps universitaires : le

Conseil et son comité exécutif, l'Assemblée universitaire et la Commission des études. Il modifie ensuite l'organisation facultaire en créant, en 1972, la Faculté des arts et des lettres et la Faculté des études supérieures. Il a présidé à la première expansion du campus : 10 nouveaux bâtiments s'ajoutent alors au Pavillon principal, dont le pavillon Lionel-Groulx, le pavillon Maximilien-Caron et le pavillon du 3200, rue Jean-Brillant mais aussi la Station de biologie des Laurentides, et la Faculté de médecine vétérinaire à Saint-Hyacinthe est agrandie.

Roger Gaudry travaille également au sein d'organismes tels le Conseil économique du Canada, le Conseil des sciences et l'Association internationale des universités. En 1972, le secrétaire de l'ONU l'invite à participer au Comité de fondation de l'Université des Nations unies, dont il deviendra le premier président (1974-1976) ; par la suite, il sera président du conseil d'administration de cette université, de 1976 à 1980. Roger Gaudry s'est éteint le 7 octobre 2001 à l'âge de 87 ans.

Associé à la première grande transformation de l'Université qui a conduit celle-ci vers la modernité, Roger Gaudry a bien mérité de voir son nom associé à un pavillon de l'UdeM. Celui construit sur le mont Royal entre 1928 et 1942 selon les plans de l'architecte et ingénieur Ernest Cormier était tout désigné. En 2003, même s'il était le plus ancien bâtiment de l'Université, ce pavillon ne portait toujours pas de nom. On l'avait appelé tour à tour Pavillon du Mont-Royal puis Pavillon principal.

Le 19 août 2003, le Comité



Le pavillon Roger-Gaudry

exécutif entérine une recommandation du Groupe de travail sur la toponymie : le Pavillon principal de l'Université de Montréal devient le pavillon Roger-Gaudry. C'est le mercredi 10 décembre 2003 que le pavillon reçoit sa nouvelle désignation. Une cérémonie, à laquelle l'ensemble de la communauté universitaire est convié,

est alors organisée à l'occasion des célébrations entourant le 125<sup>e</sup> anniversaire de l'UdeM.

Sources :

Division des archives, Université de Montréal. Fonds du Secrétariat général (D35).

Forum, édition du 8 décembre 2003.

Forum, édition du 15 octobre 2001.

**FORUM** Hebdomadaire d'information de l'Université de Montréal  
www.iforum.umontreal.ca  
Publié par la Direction des communications et du recrutement (DCR)  
3744, rue Jean-Brillant  
Bureau 490, Montréal  
Directeur général : Bernard Motulsky

Directrice des publications et rédactrice en chef de **Forum** : Paule des Rivières  
Rédaction : Daniel Baril, Dominique Nancy, Mathieu-Robert Sauvé  
Photographie : Claude Lacasse  
Secrétaire de rédaction : Brigitte Daversin  
Révision : Sophie Cazanave  
Graphisme : Cyclone Design Communications  
Impression : Payette & Simms

pour nous joindre

Rédaction  
Téléphone : (514) 343-6550  
Télécopieur : (514) 343-5976  
Courriel : [forum@umontreal.ca](mailto:forum@umontreal.ca)  
Calendrier : [calendrier@umontreal.ca](mailto:calendrier@umontreal.ca)  
Courrier : C.P. 6128, succursale Centre-ville  
Montréal (Québec) H3C 3J7

Publicité  
Représentant publicitaire : Accès-Média  
Téléphone : (514) 524-1182  
Annonces de l'UdeM : Nancy Freeman, poste 8875

## Presse étudiante

# Quartier libre, meilleur journal étudiant universitaire du Canada

Le rédacteur en chef, **Samuel Auger**, se réjouit de cet honneur inattendu

Selon le chroniqueur Paul Wells, du magazine *Maclean's*, *Quartier libre* est le meilleur journal étudiant universitaire du pays. « Personne, au Canada, ne fait aussi bien que *Quartier libre*, écrit-il dans le numéro de l'hebdomadaire du 14 novembre. Une qualité professionnelle dans la mise en page, des interviews pleine page [...], des articles sur les politiques de transport, l'analphabétisme, la réforme du système de santé, des correspondants en Haïti et au Brésil. »

À l'occasion du « premier et dernier » concours de journalisme étudiant de sa chronique « The back page », M. Wells déclare que Montréal est la « capitale canadienne du journalisme étudiant » compte tenu du fait que *The Link*, de l'Université Concordia, arrive bon deuxième.

Au petit local du journal de l'UdeM, au 3200, rue Jean-Brillant, on a reproduit l'article et on l'a affiché à l'entrée. « Cet honneur ne résulte pas d'un sondage scientifique, reconnaît le rédacteur en chef et directeur de la publication, Samuel Auger. Mais ça fait plaisir quand même. M. Wells est un reporter d'expérience et il a beaucoup consulté les journaux étudiants du pays avant d'établir son palmarès. »

De retour d'un périple de 6624 km d'un bout à l'autre du Canada qu'il raconte en feuillets dans son journal, Samuel Auger a pu rendre visite à des collègues d'autres universités, notamment à Winnipeg et à Vancouver. Il a constaté une grande disparité dans l'approche journalistique selon qu'on vient du Québec ou des autres provinces. Sans oser qualifier le travail outre-frontières, il estime que l'équipe de *Quartier libre* fait du bon journalisme étant donné les moyens à sa disposition. « Chaque journal a sa personnalité. Le nôtre se distingue notamment par la place que nous accordons à l'information internationale. Nous sommes parmi

les seuls à envoyer nos journalistes à l'étranger par exemple. »

Alors qu'il était simple reporter, Samuel Auger a couvert des événements internationaux comme le Sommet de la terre, à Pôrto Alegre, où se trouvaient deux autres journalistes du bimensuel. Cette année, le collaborateur Normand Landry a été dépêché au Sommet mondial sur la société de l'information, à Tunis. Sans compter les correspondants en Europe et en Afrique qui alimentent le journal de façon épisodique.

### Mission universitaire

En 2005-2006, le journal semble s'être davantage centré sur sa mission d'information locale. Une plus grande place est faite aux sujets proprement universitaires. On peut ainsi lire des articles sur la qualité de la nourriture vendue sur le campus ou encore des reportages sur le système de chauffage, les modes de transport ou les diplômés célibataires. Une nouvelle chronique, « *Quartier libre* dans le temps », reprend des articles et illustrations publiés dans le passé. Pour la rédaction de cette rubrique, on a demandé à Mariève Paradis de plonger dans les archives du journalisme étudiant, déposées à la Bibliothèque nationale du Québec. Le résultat est très intéressant.

*Quartier libre* est aussi l'un des rares journaux étudiants à payer ses collaborateurs. « C'est une rémunération symbolique de 25 \$ le feuillet à partir du troisième article, mais qui motive notre équipe. Elle démontre que nous prenons notre travail au sérieux. »

Pour les employés « permanents » du journal, soit les responsables des sections, le directeur artistique et le rédacteur en chef, la rétribution varie de 450 à 525 \$ par numéro. Quand on investit de 30 à 40 heures par semaine dans ce travail, le tarif horaire est bien modeste...

La santé du journal étudiant s'exprime par le nombre de collaborateurs présents aux réunions. Alors qu'ils n'étaient qu'une demi-douzaine il y a quelques années, ils sont de 15 à 25 à s'y présenter ce trimestre. « Nos thèmes pour janvier sont déjà prêts », mentionne Samuel Auger.

Mathieu-Robert Sauvé



Une récente édition de *Quartier libre*

## Maitrise du français

# Les non-francophones sont les bienvenus au CCE

### Plusieurs nouveaux ateliers sont offerts

Chaque année, de 800 à 1200 étudiants passent un test de connaissance du français écrit. Il s'agit d'une clientèle particulière pour qui le français n'est pas la langue d'usage. À leur intention, le Centre de communication écrite (CCE) a créé six nouveaux ateliers de deux heures. « Le français est une langue exigeante pour les gens dont c'est la langue maternelle ; imaginez pour les autres, commente la directrice du CCE, Lorraine Camerlain. Pour certains, le français est la troisième, la quatrième et même la cinquième langue. »

En plus des sujets plus classiques que traitent les ateliers existants (« Surmonter ses difficultés de prononciation », « Se situer dans le passé », « Apprivoiser le subjonctif »), le Centre a élaboré une série de nouveaux ateliers axés sur les besoins des intervenants en santé. « Quand on travaille dans un hôpital ou dans un CLSC, il est important de bien pouvoir communiquer avec les patients et le personnel, explique M<sup>me</sup> Camerlain. Nous avons conçu cette série pour cette clientèle composée notamment de stagiaires du milieu de la santé. »

Dans la série « Intervenir en français », les ateliers visent les intervenants en milieu pédiatrique. On y abordera les congés parentaux, l'allaitement, les coliques, les mauvais traitements aux enfants et les vaccins. Un autre volet portera sur les maladies infantiles courantes et leurs corollaires : fièvre, rhumes, maladies contagieuses, allergies, blessures corporelles, soins.

À ces ateliers, offerts depuis l'automne, s'ajoutera le thème de l'adolescence : relations entre parents et adolescents, sexualité, cycle menstruel, contraception, pilule du lendemain, etc.

### Aussi pour les francophones

Le Centre a été implanté à la suite de l'adoption de la Politique de la maîtrise de la langue française dans les études, le 13 février 2001. À l'origine, son mandat consistait à gérer les tests de français, mais il s'est graduellement élargi autour de la formation.

Aujourd'hui, des groupes d'employés viennent suivre des séances de formation sur mesure. Et selon M<sup>me</sup> Camerlain, on accueille de plus en plus d'étudiants des deuxième et troisième cycles qui entament de longs mois de rédaction. « Ils considèrent que le CCE est un bon endroit pour mettre à jour leurs connaissances en français. »

En lançant le Centre d'aide en français (CAF), où les étudiants en difficulté sont pris en charge individuellement, et un site Web fort apprécié ([www.cce.umontreal.ca](http://www.cce.umontreal.ca)), et en participant à des activités d'animation comme la Semaine du français et les midis francophones, le CCE a beaucoup fait pour améliorer la connaissance du français écrit.

Le CAF est un service très précieux, mais qui n'est pas connu à sa juste valeur, selon la directrice. Encadré par un tuteur, l'étudiant peut travailler à résoudre ses difficultés particulières pendant six heures, à raison d'une heure par semaine (des séances supplémentaires



Lorraine Camerlain

sont possibles mais facturées). Distinct d'un service de correction ou de révision de textes, le CAF a pour objectif de donner de bons outils aux usagers. Il

correspond au principe du pêcheur : vaut mieux apprendre à un homme à pêcher que de lui donner du poisson... Pour profiter de ce service gratuit, les étudiants doivent fournir un texte dactylographié de 300 mots et répondre à un court questionnaire sur leur connaissance de la langue.

Le CCE ne remplace pas les cours offerts par la Faculté de l'éducation permanente, avec qui il collabore étroitement. Ces cours ont pour thème la phrase, la ponctuation, le verbe et le vocabulaire. Crédités ou non, ces cours sont suivis au rythme souhaité par l'étudiant. Il s'agit de cours de niveau universitaire qui n'exigent pas la présence en classe des étudiants, sauf au moment de l'examen final.

On peut joindre le CCE au (514) 343-5955.

Mathieu-Robert Sauvé

## test linguistique

Parmi les trois passages en gras du texte suivant, lequel contient une erreur d'orthographe ?

Malgré son jeune âge, *Élise fume au vu et au su* de tous. Ses parents, *vue leur faible autorité*, sont incapables de l'en empêcher. *À première vue*, ils semblent plutôt irresponsables.

Ce test linguistique a été élaboré par le Centre de communication écrite (CCE) et reproduit avec son autorisation. Source : <[www.cce.umontreal.ca](http://www.cce.umontreal.ca)>. Pour plus de détails, consultez le site du Centre sous la rubrique « Boîte à outils ».

Réponse : Le passage en gras *vue leur faible autorité* contient une erreur d'orthographe. On devrait écrire la phrase ainsi : Ses parents, *vu leur faible autorité*, sont incapables de l'en empêcher. Le mot *vu* lorsqu'il est placé devant le nom ou le pronom, est une préposition. Il est invariable et a le sens de « étant » ou le verbe *voir*, qui peut varier et qui s'accorde avec le nom auquel il se rapporte lorsqu'il est employé seul.

Faculté des arts et des sciences  
Département de linguistique et de traduction

## Approfondir la politique linguistique québécoise

Son origine, sa conception et son évolution

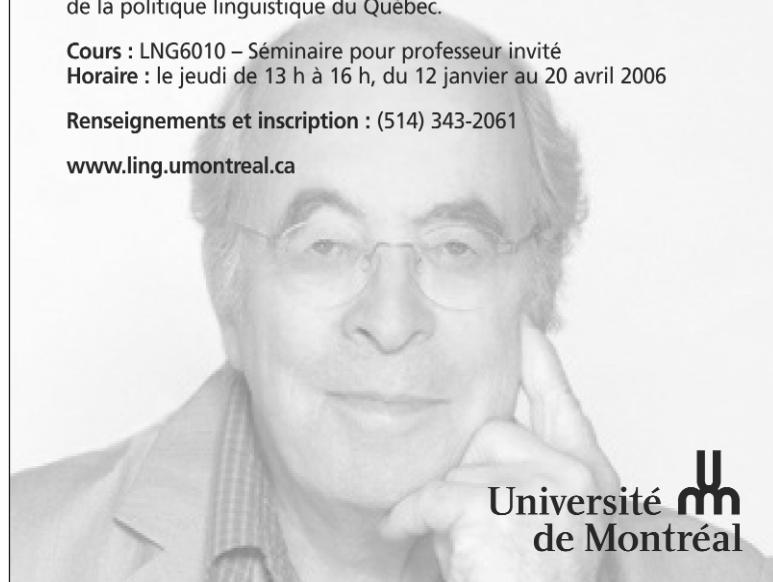
À l'hiver 2006, le linguiste Jean-Claude Corbeil donnera un séminaire au Département de linguistique et de traduction de l'Université de Montréal sur l'origine, la conception et l'évolution de la politique linguistique québécoise.

Jean-Claude Corbeil a notamment participé à la préparation et à la rédaction de la Loi sur la langue officielle (1974) et de la Charte de la langue française (1977). Comme sous-ministre associé au ministère de la Culture et des Communications de 1997 à 2000, il a été responsable de la politique linguistique du Québec.

Cours : LNG6010 – Séminaire pour professeur invité  
Horaire : le jeudi de 13 h à 16 h, du 12 janvier au 20 avril 2006

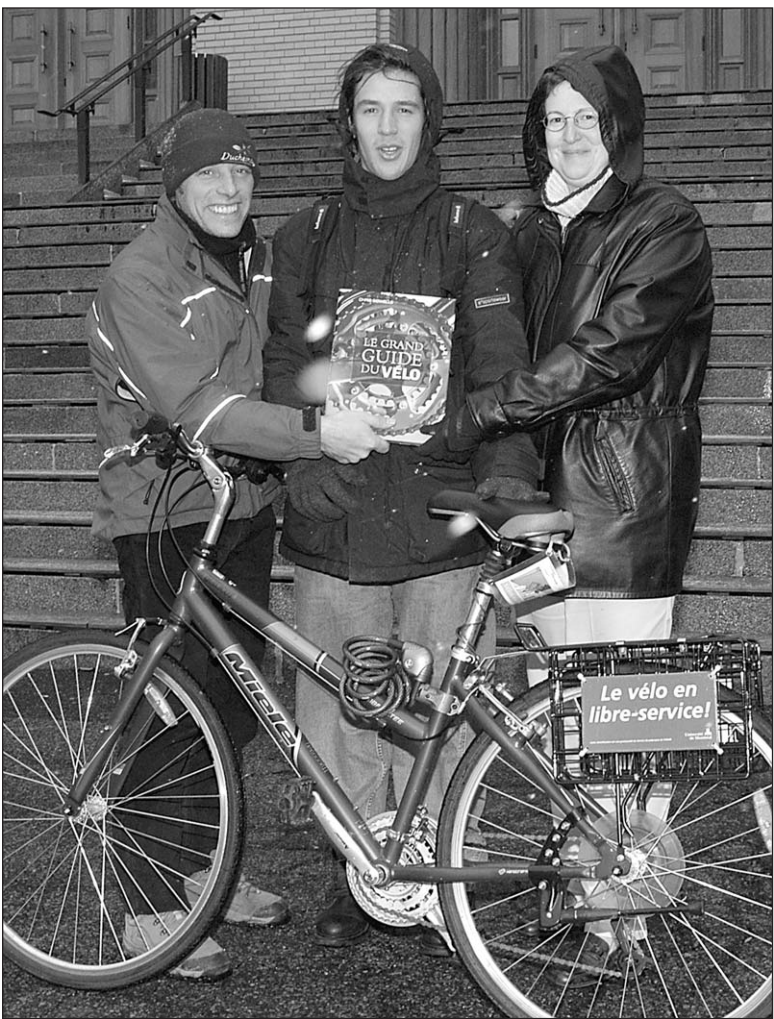
Renseignements et inscription : (514) 343-2061

[www.ling.umontreal.ca](http://www.ling.umontreal.ca)



Université  de Montréal

# Maxime Caron, cycliste du campus !



Maxime Caron a reçu le 22 novembre *Le grand livre du vélo*. Il est entouré d'Alain Meilleur, conseiller en gestion environnementale, et de Suzanne Deguire, coordonnatrice de la santé et de la sécurité au travail à la Direction des immeubles. Le livre était offert par Réjean Duval, directeur général des services auxiliaires et donc responsable de la librairie de l'Université.

C'est Maxime Caron, un étudiant en informatique, qui a recouru le plus fréquemment au service d'emprunt de vélos mis à la disposition des membres de la communauté, soit six fois. M. Caron, un étudiant français rattaché à l'UdeM ainsi qu'à l'Université de Lyon, a beaucoup apprécié de pouvoir se déplacer en vélo sur le campus. Rappelons que, depuis la mi-juin, des vélos étaient disponibles aux régies du 3200, rue Jean-Brillant, du pavillon Roger-Gaudry et du pavillon Marie-Victorin. En tout, donc, du 13 juin au 14 octobre, soit sur une

période de 78 jours, 131 emprunts ont été faits, pour une durée moyenne de 2 h 24 min. Les hommes se sont davantage prévalus du service, puisqu'ils ont effectué 67,9 % des emprunts. Le plus souvent, les vélos étaient empruntés pour une activité de loisir.

Enfin, la période la plus achalandée fut le mois de septembre, ce qui fait dire à Alain Meilleur qu'un grand nombre d'étudiants n'ont pris connaissance du service qu'à la rentrée d'automne. Prochain rendez-vous : en mars 2006.

# La fondation du SGPUM en 1972 : syndicalisation par facultés ou syndicat unique ?

Forum ouvre ses pages au Syndicat général des professeurs et professeures de l'Université de Montréal en publiant une série de capsules sur l'histoire de ce syndicat, à l'occasion de son 30<sup>e</sup> anniversaire.

À la fondation du Syndicat général des professeurs de l'UdeM (SGPUM) en 1972 se pose la tâche d'intégrer des professeurs de facultés diverses, dont ceux des facultés professionnelles où l'appui à la syndicalisation demeure mitigé. Plusieurs professeurs demeurent méfiants envers le SGPUM, craignant notamment d'être emportés dans des conflits.

En 1971, les comités de direction des deux organisations qui représentent les professeurs, l'Association des professeurs (APUM) et le Syndicat des professeurs (SPUM), s'entendent pour former un nouveau syndicat. Ses statuts sont adoptés en assemblée générale le 1<sup>er</sup> mars 1972 avec, comme nom, le Syndicat général des professeurs de l'Université de Montréal. L'épithète « général » est ajoutée pour le distinguer du SPUM et aussi des syndicats de professeurs de facultés professionnelles qui pourraient obtenir leur propre accréditation syndicale. En effet, l'opinion prévaut à l'époque que la loi sur les syndicats professionnels ne permet pas aux professeurs membres d'ordres professionnels d'appartenir à un syndicat unique. Il faudrait que ces professeurs forment leur propre syndicat dans les facultés professionnelles quitte à ce que par la suite un syndicat général coiffe tous ces syndicats.

En conséquence, les statuts adoptés par le SGPUM en 1972 prévoient une structure syndicale décentralisée qui rend compte de cette obligation et du désir d'autonomie des professeurs des facultés professionnelles. Elle comprend des sections syndicales correspondant aux professeurs

d'une faculté qui doivent se réunir en assemblée générale, élire un bureau syndical de section et adopter aussi les projets de convention collective. D'autre part, le bureau de direction du Syndicat général est élu non par l'assemblée générale, mais par le conseil syndical formé de membres élus par les assemblées des diverses sections. Enfin, les arrêts de travail ou la possibilité d'une affiliation syndicale sont balisés puisqu'ils ne pourront survenir que si la majorité absolue des membres du syndicat se sont prononcés en leur faveur en assemblée générale ou, si ce n'est pas le cas, par référendum.

Le nouveau syndicat dépose rapidement des requêtes en accréditation auprès du ministère du Travail pour quatre sections correspondant aux professeurs des facultés de l'aménagement, des arts et des sciences, des sciences de l'éducation et de théologie. On se presse, car les professeurs de la Faculté de droit se sont déjà engagés dans cette voie à l'extérieur des structures du SGPUM. À sa première réunion, le 26 avril 1972, le conseil syndical élit un premier bureau de direction avec Marie-Andrée Bertrand comme présidente.

Cependant, le ministère du Travail met du temps à rendre une décision sur les accréditations, se demandant s'il doit accorder une accréditation aux professeurs par facultés ou uniquement pour l'ensemble du corps professoral. Le problème se pose également pour des demandes en accréditation de professeurs à l'Université de Sherbrooke. L'administration des deux universités préférerait n'avoir à négocier qu'avec un syndicat unique, solution qui est finalement retenue par le ministère en avril 1973.

Le SGPUM révisé alors ses statuts et adopte en 1974 une structure plus centralisée. Les sections par facultés disparaissent et l'élection du bureau syndical se fait en assemblée générale par l'ensemble des membres. Cependant, on préserve l'autonomie des professeurs de certaines facultés en prévoyant la formation de deux sections, la section A, comprenant les professeurs des facultés académiques et la section B, réunissant les professeurs des facultés ou écoles professionnelles. Chaque section doit approuver indépendamment une convention collective



Bulletin d'information invitant les professeurs à assister à l'assemblée de fondation du Syndicat (février 1972).

convenue avec la direction de l'Université. De plus, en cas d'échec des négociations, il est prévu un vote de grève au scrutin secret en assemblée générale qui ne prévoit pas de référendum, mais exige que le vote commencé durant une assemblée générale se poursuive durant le jour ouvrable suivant pour permettre à ceux qui n'ont pas assisté à l'assemblée de se prononcer.

En avril 1974, le Syndicat a recueilli suffisamment d'adhésions pour déposer une requête en accréditation. Comme on peut s'y attendre, l'appui est plus élevé dans les facultés académiques (61 %) que dans les facultés et écoles professionnelles (35 %). Mais des divergences avec la direction de l'Université retardent le processus d'accréditation. Le Syndicat espère inclure dans l'unité de négociation, comme à l'UQAM, les professeurs qui font partie de l'assemblée et du conseil universitaires de même que les directeurs de département. L'administration s'y oppose, assimilant ces professeurs à des cadres. Une entente intervient finalement en janvier 1975, qui exclut du syndicat les professeurs occupant une fonction administrative, mais inclut les professeurs membres de l'Assemblée universitaire.

Lorsqu'il reçoit son accréditation, le 9 juillet 1975, le SGPUM compte plus de 700 membres sur environ 1200 professeurs et il conclut une première « miniconvention » collective en février 1976.

Jacques Rouillard  
Professeur du  
Département d'histoire

## Mise au point

J'ai reçu, concernant la capsule syndicale parue dans le numéro de *Forum* du 14 novembre, plusieurs courriels de professeurs s'insurgeant contre le fait que le texte avait été amputé de passages jugés importants. Un certain nombre de professeurs y ont vu un acte de censure, puisque j'aurais sciemment retranché du texte des passages particulièrement controversés. Je peux vous assurer qu'il n'en est rien. Ma seule préoccupation visait à maintenir la continuité et la cohérence du texte de Jacques

Rouillard. Aurais-je pu enlever l'exergue et garder l'intégralité du texte? Certainement. Mais un texte qui respire mal est beaucoup moins lu. Enfin, à ceux qui se demandent pourquoi je n'ai pas consulté l'auteur avant de raccourcir le texte, alors que j'avais pris l'habitude de le faire, la réponse est simple : j'ai retranché les passages à la dernière minute, après avoir constaté que la page manquait d'aération, comme il m'arrive de le faire lorsque l'heure de tombée est arrivée et que le temps manque.

Paule des Rivières  
Rédactrice en chef de *Forum*

Faculté de l'éducation permanente  
La faculté d'évoluer

## On met l'accent sur l'anglais.

### English Conversation

Niveaux 1a, 1b, 2, 3 et 4  
21 janvier au 8 avril  
Samedi de 9 h à 13 h

Niveaux 2, 3 et 4  
25 janvier au 27 mars  
Lundi et mercredi de 16 h à 18 h 30

Niveaux 2, 3, 4 et 5  
25 janvier au 27 mars  
Lundi et mercredi de 19 h à 21 h 30

### Reading

26 janvier au 27 avril  
Jeudi de 19 h à 22 h 15

### Writing Workshop

24 janvier au 25 avril  
Mardi de 19 h à 22 h 15

### Scientific and Technical Writing

24 janvier au 25 avril  
Mardi de 19 h à 22 h 15

### Business Writing

21 janvier au 8 avril  
Samedi de 9 h à 13 h

### Business English : Oral Communication

26 janvier au 27 avril  
Jeudi de 19 h à 22 h 15

### Hiver 2006

Frais de scolarité  
284,88 \$ pour un cours de 45 heures

TEST DE CLASSEMENT OBLIGATOIRE  
Date limite d'inscription : le 9 décembre

Téléphonez ou consultez le site Web pour savoir  
quels documents sont requis lors de l'inscription.  
514.343.6090 ou 1 800 363.8876

www.fep.umontreal.ca/langues/

Université  
de Montréal

## Science politique

## Le mythe rédemptionniste américain dérape vers la tyrannie douce

**Laurence McFalls** déplore l'effondrement de la pensée critique dans l'Amérique de l'après-11 septembre

« Depuis le 11 septembre 2001, la démocratie en Amérique a sombré dans la tyrannie douce prévue par Tocqueville non seulement à cause de la tyrannie banale de l'administration Bush, mais surtout à cause du renforcement du conformisme idéologique inhérent à "l'état-unicité". »

C'est la thèse que devait défendre Laurence McFalls, professeur au Département de science politique, dans une conférence de la série « Alexis de Tocqueville » organisée par le Département de sociologie pour souligner son 50<sup>e</sup> anniversaire. La grève a eu raison de la conférence, reportée à une date ultérieure, mais le professeur McFalls a accepté de présenter un aperçu de son propos à *Forum*.

## La tyrannie douce

Le concept de « tyrannie douce » dans laquelle les États-Unis auraient sombré est développé dans l'œuvre maîtresse de Tocqueville, *De la démocratie en Amérique* (1840), et se comprend par opposition à la « tyrannie des Césars ».

« La tyrannie des Césars est la tyrannie banale des dictatures, explique le professeur. Dans les sociétés modernes, cette tyrannie est pire que dans l'Antiquité parce que le dictateur dispose de tout un appareil bureaucratique et administratif pour contrôler les citoyens. »

La tyrannie douce est plus insidieuse. « C'est celle d'un doux despotisme que les citoyens acceptent comme un compromis entre la souveraineté populaire et la dictature. C'est en fait la société civile qui participe à sa



Laurence McFalls



Les Américains sont en proie à un doux despotisme, dit Laurence McFalls.

propre oppression qu'elle cherche à fuir dans les biens de consommation », précise Laurence McFalls.

Tocqueville était venu aux États-Unis pour voir comment pouvait évoluer la démocratie dans une société ayant vu le jour après l'abolition de l'aristocratie et dans un contexte où tous avaient accès à la propriété des terres. Il a vu dans la société civile organisée autour des syndicats et des Églises une force protégeant le citoyen contre le pouvoir politique centralisateur; mais il craignait une dégradation de l'égalitarisme vers une forme ou l'autre de tyrannie, comme ce fut le cas en France après la Révolution.

Pour Laurence McFalls, ce glissement s'est produit : les forces de la société civile sont devenues des acteurs de la tyrannie douce.

« Après le 11 septembre, la tyrannie banale s'est renforcée avec le contrôle accru des médias et avec la loi sur la sécurité. Mais le plus important est la participation de la société civile à son exploitation, ce qui s'est manifesté par l'appui à l'invasion de l'Irak et la réélection de Bush », affirme le politologue, lui-même d'origine américaine.

## Sur fond de rédemptionnisme

Le dérapage vers la tyrannie douce a pu se produire parce que la société américaine repose sur un mythe fondateur que tous partagent : le rédemptionnisme.

« Depuis les origines, la société américaine est divisée entre le fondamentalisme religieux et l'humanisme séculier. Mais même chez les intellectuels critiques, même au sein de la gauche et même chez les humanistes, on partage cette vision du rôle rédempteur des États-Unis, qui seraient la nouvelle Jérusalem et la Terre promise. C'est ce que j'appelle "l'état-unicité". »

La différence entre les fondamentalistes et les progressistes, entre la droite et la gauche, est que pour les premiers la Terre promise est déjà une réalité commandant une conduite morale sans reproche, alors que pour les seconds

le projet américain d'être le peuple élu et le gardien de la planète est à réaliser par l'effort de la raison.

Après le 11 septembre, le mythe rédemptionniste construit sur une pensée manichéenne binaire où il y a les bons d'un côté et les méchants de l'autre s'est cristallisé. « On s'est dit : "Cette attaque haineuse non provoquée ne peut venir que du Mal, ce qui montre que les États-Unis incarnent le Bien", souligne le politologue. Les médias et la gauche se sont ralliés à Bush pour soutenir sa "mission" en Afghanistan et la possibilité d'un débat critique n'existe plus. La société civile s'autocensure et devient l'instrument de son aliénation. »

S'il est encore permis de critiquer l'administration Bush, il n'est pas accepté de sortir du cadre de la mission rédemptrice. « Si on le fait, on est considéré comme un anti-américain et un traître », indique le professeur qui a payé de quelques amitiés son analyse humaniste.

Un bon exemple de cette tendance lourde est le film de Michael Moore *Fahrenheit 9/11*. Les libres-penseurs n'ont pas manqué d'observer que cette critique virulente de la politique guerrière américaine passe totalement sous silence le fondamentalisme pourtant omniprésent dans le discours de justification de la guerre.

Le professeur McFalls garde tout de même espoir que la société civile se ressaisisse et que les médias retrouvent leur sens critique.

À ses yeux, il n'y a pas que les États-Unis qui ont sombré dans la tyrannie; l'Université de Montréal aussi. C'est du moins en donnant comme exemple l'attitude de l'administration de l'Université dans la grève des professeurs qu'il entendait ouvrir sa conférence. Selon le professeur, la centralisation du pouvoir bureaucratique et de l'information menace la société civile ici représentée par le syndicat des professeurs. Mais on n'en serait pas encore à la tyrannie douce.

Daniel Baril

Enseignement supérieur  
Bob Rae : le système d'éducation devient de plus en plus médiocre

L'ex-premier ministre ontarien Bob Rae croit que les gouvernements devraient jeter un regard attentif sur les conditions financières faites aux étudiants d'Australie, de Suède et de Grande-Bretagne, qui offrent à plusieurs la gratuité scolaire pendant la durée des études, quitte à exiger un remboursement partiel une fois la scolarité terminée.

« C'est l'envers des pensions. Au lieu de travailler puis de recevoir de l'argent, vous recevez de l'argent pour étudier, puis vous remboursez », a dit en substance M. Rae au cours d'une allocution prononcée le 22 novembre à l'Université, devant un parterre composé surtout d'universitaires et de gens d'affaires. Fait inusité, l'activité était organisée conjointement par l'Université McGill et l'UdeM. Les recteurs Heather Munroe-Blum et Luc Vinet se sont tous deux félicités de cette collaboration en se promettant de recommencer.

M. Rae est l'auteur d'un rapport sur l'éducation postsecondaire en Ontario, rapport qui a conduit le gouvernement de Queen's Park à annoncer des investissements de 8 G\$ au cours des cinq prochaines années dans l'éducation postsecondaire.

L'ancien premier ministre ne croit pas que cet investissement soit un luxe, bien au contraire. « À mon avis, l'éducation est la priorité numéro un », a-t-il lancé à son auditoire. Notant que 70 % des emplois exigent un diplôme d'études postsecondaires et que, quoi qu'on en dise, l'accès aux études n'est pas le même pour tous, le conférencier a prévenu que personne ne veut laisser des jeunes sur le quai de la gare.

Pour M. Rae, il ne fait pas de doute que les investissements en éducation ont été trop faibles depuis 15 ans. Et, aujourd'hui, il suggère aux chefs de gouvernement de regarder ce qui se fait

ailleurs, notamment en Chine et en Inde, où des investissements considérables sont actuellement engagés en éducation supérieure, et ils s'apercevront que le Canada n'est pas à la hauteur. Mais point n'est besoin d'aller aussi loin, ajoute-t-il. Des États américains font de même, comme New York, le Michigan et la Californie.

Mais d'où viendra tout cet argent? Sans s'engager trop à fond dans la bataille qui oppose les provinces et Ottawa en matière de transferts fédéraux, M. Rae souligne qu'il y a un surplus de 10 G\$ dans les coffres du fédéral et que, partant, il y a un problème.

## Non au gel des droits

Mais il reste convaincu que les gouvernements provinciaux doivent eux aussi faire comprendre, par des gestes concrets, que l'éducation est une priorité. Et en ce qui touche aux droits de scolarité, l'ancien chef du Nouveau Parti démocratique ontarien croit que le gel n'est aucunement la mesure de justice sociale et de solidarité qu'il peut sembler être.

« Le problème avec la formule du gel, c'est qu'elle ne garantit pas l'accessibilité. Elle garantit toutefois que les universités n'auront pas d'argent. Et ça veut dire que les pauvres subventionnent les plus riches. C'est le contraire de la démocratie sociale », a-t-il plaidé.

Ceci dit, M. Rae n'est en faveur ni d'une déréglementation totale ni d'un interventionnisme pur en ce sens qu'il croit que les droits de scolarité devraient être établis par les universités (et varier selon les disciplines).

M. Rae sait qu'un élément importe avant tout, et c'est le leadership. Un leader ne se contentera pas de prendre le pouls des électeurs, mais tentera de faire évoluer leur opinion.

Paule des Rivières



À la première rangée, Heather Munroe-Blum, Bob Rae et Luc Vinet; à la deuxième rangée, de gauche à droite, Michel Belley, recteur de l'Université du Québec à Chicoutimi; Robert Papineau, directeur général de l'École polytechnique; Yves Beauchamp, directeur général de l'École de technologie supérieure; Daniel Racette, directeur des programmes à HEC Montréal; Pierre Moreau, président de l'Université du Québec; Danielle Laberge, première vice-rectrice à l'Université du Québec à Montréal; et Jacques Bordeleau, directeur général de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec.



**Rabais de 10 %**  
aux étudiants, professeurs et personnel  
**Service internet gratuit**

5199 CÔTE-DES-NEIGES (514) 733-9755

## Droit et environnement



Les changements climatiques constituent le problème multidisciplinaire par excellence, dit Hélène Trudeau.

## Les juristes se penchent sur le protocole de Kyoto

En marge de la conférence de l'ONU, le CERIU organise un colloque sur le droit de l'environnement

Le Centre d'études et de recherches internationales de l'Université de Montréal (CERIU), le Centre de droit international de développement durable et la Faculté de droit de l'Université McGill organisent un colloque de deux jours sur le droit de l'environnement les 2 et 3 décembre. Ce colloque se déroulera en marge de la 11<sup>e</sup> Conférence de l'ONU sur les changements climatiques, qui a lieu cette semaine à Montréal.

« Les changements climatiques constituent le problème multidisciplinaire par excellence; ce sujet intéresse tous les chercheurs de tous les domaines, déclare Hélène Trudeau, professeure à la Faculté de droit de l'UdeM. Nous voulons profiter de la venue à Montréal de milliers d'experts internationaux pour débattre des tendances et des pratiques en droit climatique. »

Responsable d'une nouvelle unité en formation au CERIU – le Centre de développement de la recherche internationale en environnement –, Hélène Trudeau présidera la seconde séance plénière du colloque, qui portera plus particulièrement sur les innovations législatives adoptées par divers pays pour satisfaire les ob-

« Nous voulons profiter de la venue à Montréal de milliers d'experts internationaux pour débattre des tendances et des pratiques en droit climatique. »

jectifs du protocole de Kyoto et sur les implications qu'entraîne ce nouveau secteur d'intervention pour la pratique du droit.

### A deux ans de l'échéance

Ce sont en fait deux rencontres onusiennes qui constituent la toile de fond du colloque : il y aura la Conférence des parties pour la convention cadre des changements climatiques, qui sera suivie de la réunion des signataires du protocole de Kyoto. Le but de la Conférence des parties est de faire avancer les ententes internationales en matière environnementale, alors que la réunion des signataires abordera notamment les mécanismes d'échanges de crédits environnementaux entre pays développés et pays en voie de développement.

La prolifération d'activités dans ce domaine s'inscrit dans la dynamique créée par l'entrée en vigueur du protocole de Kyoto en février dernier. Selon ce protocole, l'ensemble des pays de la planète doit abaisser les émissions de gaz à effet de serre (GES) de 5,2 % par rapport à ce qu'elles étaient en 1990. Ce résultat doit être visé entre 2008 et 2012. Le compte à rebours débute donc dans deux ans.

Plusieurs doutent que cette cible, déjà jugée insuffisante pour stopper l'effet de serre, soit atteinte : pour le Canada, la barre est fixée à 6 % alors que la production de GES a augmenté de 24 % depuis 1992; par ailleurs, les États-Unis n'ont pas adhéré au protocole et les pays en voie de développement, dont le géant qu'est la Chine, n'ont pas d'obligation chiffrée.

### Échange de crédits

Parmi les mécanismes mis en place par le protocole, il est possible pour un État de comptabiliser à son actif des crédits de réduction de GES pour des projets réalisés dans les pays en voie de développement qui n'ont pas de visée chiffrée. « Si le Canada construisait, par exemple, un barrage hydroélectrique pour remplacer des centrales au charbon dans un pays en voie de développement, la réduction des GES pourrait lui être attribuée », explique la professeure.

La logique derrière ce processus est que, peu importe d'où viennent les GES, ils ont un impact sur l'ensemble de la planète; le mérite de la réduction des émissions liée à un aménagement donné revient à celui qui l'a rendue possible. « Il est parfois plus économique et plus efficace de réduire les émissions dans certains pays comme la Chine et les pays d'Europe de l'Est, où il y a beaucoup de centrales au charbon », ajoute M<sup>e</sup> Trudeau.

À la séance plénière du CERIU, on examinera des situations concernant le Canada et la Belgique, qui font partie des pays ayant des objectifs chiffrés à atteindre, et l'on se penchera sur le cas du Pérou et de Hong-Kong, deux endroits qui peuvent recevoir des projets de pays développés.

### Querelle constitutionnelle

Avec ce nouveau domaine de législation, tous les éléments pour une nouvelle querelle constitutionnelle entre le Québec et Ottawa sont par ailleurs en place. Les désaccords entre le ministre québécois du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs Thomas Mulcair et son homologue fédéral Stéphane Dion, étalés au grand jour le mois dernier, en sont un présage.

Au Canada, les questions relatives aux ressources naturelles sont de la compétence exclusive des provinces, mais la pollution ne connaît pas de frontières. Le fait que chaque province pourrait établir des règles environnementales différentes dans un domaine qui déborde les limites territoriales fait pencher la balance en faveur d'une prédominance fédérale dans la législation.

Hélène Trudeau développe cette analyse dans un texte sur la mise en œuvre du protocole de Kyoto au Canada, texte publié dans la *Revue générale de droit* l'année dernière et cosigné par Suzanne Lalonde.

Le protocole de Kyoto pose donc un défi législatif particulier au Canada et, à défaut d'une entente entre les provinces et Ottawa, la solution sera celle de la coercition de la part du gouvernement fédéral, observent les auteurs.

Daniel Baril

## Éducation permanente 25 ans d'engagement en santé et sécurité au travail

Les entreprises sont à la recherche de spécialistes en santé et sécurité au travail

« Avec son certificat en santé et sécurité du travail (SST), la Faculté de l'éducation permanente a grandement contribué au développement de ce secteur au Québec. »

Ces propos de l'actuel responsable du programme, Yvan Gauthier, font valoir combien la production de connaissances et d'outils a favorisé l'accroissement de la prévention, de plus en plus au cœur même de la gestion des organisations. M. Gauthier se réjouit de ce constat puisque son programme a connu, dans les années 90, une baisse considérable des inscriptions étudiantes. Depuis quelques années, on observe une remontée remarquable. « Le nombre d'étudiants est passé de 344 en 1998 à plus de 600 en 2005, souligne M. Gauthier. La popularité renouvelée du certificat permet aujourd'hui d'envisager l'avenir avec optimisme. »

C'est en 1979 que le certificat en SST a été créé par Florian Ouellet, qui l'a dirigé pendant 17 ans. Yvan Gauthier lui a succédé en 1997. Parmi les premiers professeurs recrutés, Yves Clermont, Régis Tremblay, Jacques Saindon, Simon Lemire et Louise St-Arnaud, tous des spécialistes reconnus dans leur domaine, y enseignent depuis une quinzaine d'années. Dès le départ, le programme s'est donc distingué par une grande stabilité de son corps professoral.

Mais au fil des ans, le profil des étudiants admis au certificat a beaucoup changé, indique M. Gauthier. « Il y a 25 ans, la moitié des candidats à l'admission n'avaient pas de diplôme d'études collégiales. Aujourd'hui, cette proportion est de moins de 10 %; on dénombre près de 30 % d'étudiants qui ont un baccalauréat et 6 % ont une maîtrise ou un doctorat. »

### 100 diplômés en moyenne chaque année

Destiné aux intervenants des divers réseaux, notamment les gestionnaires en SST, les infirmières et les techniciens en hygiène et en environnement, le certificat leur offre une formation qui leur permet d'avoir une vision globale de la santé et de la sécurité au travail et de se doter des instruments nécessaires à la réussite de leurs interventions.

« Axé sur la prévention, précise le responsable du programme, le Certificat en santé et sécurité du travail prépare à assumer adéquatement les activités de base en matière de SST dans les en-

treprises, soit la surveillance du milieu, le traitement des cas d'indemnisation et, surtout, la prévention des lésions professionnelles. »

Selon M. Gauthier, les organisations sont de plus en plus à la recherche d'individus qualifiés possédant une compétence reconnue en gestion de la santé et de la sécurité au travail. « Les futurs intervenants que nous formons sont une denrée rare sur le marché de l'emploi, affirme-t-il. La preuve : nos diplômés n'ont aucune difficulté à se faire embaucher ! »

Depuis la création du certificat en SST, la FEP a admis 6500 étudiants et remis plus de 2500 diplômes. De ce nombre, environ 900 personnes ont poursuivi leurs études afin d'obtenir un baccalauréat par cumul de certificats. « En moyenne, on compte une centaine de diplômés chaque année », signale Yvan Gauthier. Et il s'attend à ce que cette proportion augmente encore compte tenu des besoins des organisations et du fait que de nombreuses personnes du domaine de la santé et de la sécurité au travail atteindront l'âge de la retraite d'ici 10 ans.

### Nouveaux défis

Avec 128 104 cas d'accidents de travail reconnus et 4802 cas de maladies professionnelles déclarés au Québec en 2004, en plus des 176 décès survenus à la suite de lésions professionnelles, la Commission de la santé et de la sécurité du travail a versé l'année dernière en indemnités environ 2,1 G\$. Ceci en plus des frais indirects qui équivalent et même dépassent selon certains experts les coûts directs. « Tous ces coûts nuisent à la qualité de vie des travailleurs, estime M. Gauthier. Et ils constituent un obstacle à la compétitivité des organisations. »

Mais si, dans les années 70, le but premier de la SST était d'éliminer les risques associés à la sécurité physique des gens, donc les accidents de travail, aujourd'hui, la cible a changé, on parle surtout de santé. « On est dans un système où les problèmes de santé mentale causés par le stress, la fatigue et les insomnies ont pris le pas sur les risques industriels, explique Yvan Gauthier. En résumé, il y a moins d'accidents physiques, mais plus de mal-être chez les travailleurs. »

Par ailleurs, les grandes organisations qui constituaient le modèle économique québécois des années 70 ont évolué vers des réseaux de production plus petits, comme le signale M. Gauthier. « À présent, notre tissu industriel est composé à 90 % de petites et moyennes entreprises, dit-il. Les intervenants en SST sont donc appelés, et le seront encore davantage à l'avenir, à jouer le rôle d'hommes et de femmes-orchestres. »

La FEP a depuis quelques années ajouté différents cours à son programme, qui tient compte de ces nouvelles tendances. Outre les cours donnés en ergonomie, en hygiène et sécurité, en psychodynamique du travail et sur les aspects légaux de la SST, pour ne nommer que ceux-là, le certificat en SST permet désormais d'approfondir les connaissances en santé mentale au travail et en gestion de dossiers de lésions professionnelles et d'absentéisme. Tous les cours du programme sont également offerts dans les campus régionaux de la ville de Laval, de Longueuil, de Québec et de Lanaudière.

Dominique Nancy



Yvan Gauthier

## capsule science

## Les autochtones sont-ils des citoyens privilégiés ?

« Avec Super Écono, plus besoin d'habiter à Kahnawake pour ne pas payer cher de chauffage ! » Cette publicité d'une compagnie de mazout exploite un préjugé populaire à l'égard des autochtones. En témoigne l'annonce parue, pleine page en 1994, dans plusieurs journaux montréalais. En plus petits caractères, on pouvait lire : « Avec Super Écono, pas de passe-droit ! Tout le monde profite du meilleur service aux meilleurs prix possibles. Parce qu'avoir chaud en hiver, ce n'est pas un privilège, c'est une nécessité. »

Cette présomption voulant que les autochtones, sans distinction, soient des « exploités du système » semble fort répandue. Un sondage SOM, réalisé la même année pour le compte de *La Presse* et de *Télé-Québec*, révélait que 52 % des Québécois francophones étaient d'avis que les conditions de vie des autochtones dans les réserves étaient aussi bonnes que les leurs, sinon supérieures. Les autochtones sont-ils aussi privilégiés qu'on le prétend ?

« Au contraire, affirme Andrée Lajoie. On a pris leurs territoires, leurs droits et on nie leur autonomie politique. » De l'idée de « privilège » on semble avoir glissé, sans trop s'en rendre compte, vers celle du « privilégié ». « En tout cas, la réalité quotidienne dans la majorité des communautés autochtones est tout à fait à l'opposé de cette perception, dit la professeure de la Faculté de droit. Tous les indicateurs sociaux, que ce soit le revenu, la scolarité, la santé ou le taux de chômage, témoignent plutôt de la pauvreté et du faible niveau de vie des autochtones. »

Le ministre délégué aux Affaires autochtones qualifie même les conditions de vie de cette population de « sous-développement dans presque tous les secteurs ». Dans un rapport, il met en relief « le fait que les autochtones ont un taux d'analphabétisme quatre fois plus élevé que le taux québécois, une mortalité infantile trois fois et demie plus grande, un taux de suicide six fois plus éle-

vé pour les moins de 20 ans, des revenus inférieurs de 33 %... »

On est loin du mythe du bon sauvage vivant en harmonie avec la nature ou de l'image de l'Indien se livrant à la contrebande de cigarettes.

Selon cette spécialiste du droit autochtone, depuis les événements d'Oka, à l'été 1990, les relations entre les peuples québécois et autochtone ont été marquées par une atmosphère de confrontation. « C'est dans ce contexte qu'est apparue la conception de l'Indien privilégié ne payant ni impôts ni factures d'électricité », souligne-t-elle. La professeure rappelle qu'au Québec il n'y a pas eu de traité concédant l'abandon des droits autochtones. « Ils ne sont pas assujettis au droit canadien puisqu'ils n'ont pas été conquies. » D'après la chercheuse, les tensions qui résultent de cet état de choses obligent à trouver de nouvelles façons d'assurer des relations harmonieuses entre la société des Blancs et celle des autochtones et qui aillent au-delà des ententes sporadiques souvent conclues à la suite de crises majeures.

Andrée Lajoie, qui a agi à titre de consultante en 1996 pour la Commission royale d'enquête sur les peuples autochtones, est l'auteure de *Quand les minorités font la loi*. Dans cette étude publiée aux Presses universitaires de France, elle analyse la mesure dans laquelle les valeurs des autochtones ont été intégrées dans le droit canadien. Malgré le titre de l'ouvrage, les propos de l'auteure ne laissent rien croire de tel. « Même si elles ont eu une influence très importante sur les modes contemporains de production du droit, allant jusqu'à renverser la pyramide de la hiérarchie des normes, les minorités font encore les frais de la conciliation, qui ne se réalise qu'à leurs dépens, et leurs intérêts ne seront satisfaits que dans la mesure où ils seront acceptables aux différents groupes dominants auxquels ils s'opposent », écrit la professeure en guise de conclusion.

Dominique Nancy



Illustration : Benoît Marion.

## Recherche en endocrinologie

## Traquer les sources génétiques de l'hypertension

## Les Tremblay, de Chicoutimi, participent à une percée médicale

M. Tremblay ne fume pas et ne présente pas d'excès de poids. Pourtant, au cours d'une visite de routine chez son médecin de famille, il voit celui-ci plisser les yeux à la lecture de sa pression artérielle : 140/90. « C'est haut », dit simplement le professionnel de la santé.

Comme cinq millions de Canadiens, M. Tremblay souffre d'hypertension artérielle. Mais de quelle forme d'hypertension est-il atteint ? « Cette question est importante, car il en existe plusieurs types et, si vous traitez le mauvais, vous prescrivez à votre patient un médicament inutile », explique l'endocrinologue Pavel Hamet, l'un des chercheurs les plus réputés de l'heure en matière d'hypertension artérielle.

Le professeur Hamet traque les origines complexes de ce fléau, qui touche près du quart de la population adulte. On sait depuis longtemps que l'élévation anormale de la tension artérielle est accentuée par le stress, la sédentarité et l'obésité, mais c'est sa composante génétique qui intéresse surtout le médecin originaire de Prague. « Comme pour de nombreuses maladies complexes, l'environnement joue un rôle majeur dans l'hypertension, souligne-t-il. Mais on estime que le facteur génétique est responsable d'environ 50 % de son incidence. »

Cela signifie que même les personnes qui ont un poids santé et qui détestent l'odeur du tabac peuvent souffrir d'hypertension artérielle. Leur seul bagage génétique les place en état de risque de mort subite, surtout si elles ne s'alimentent pas adéquatement et font peu d'exercice.

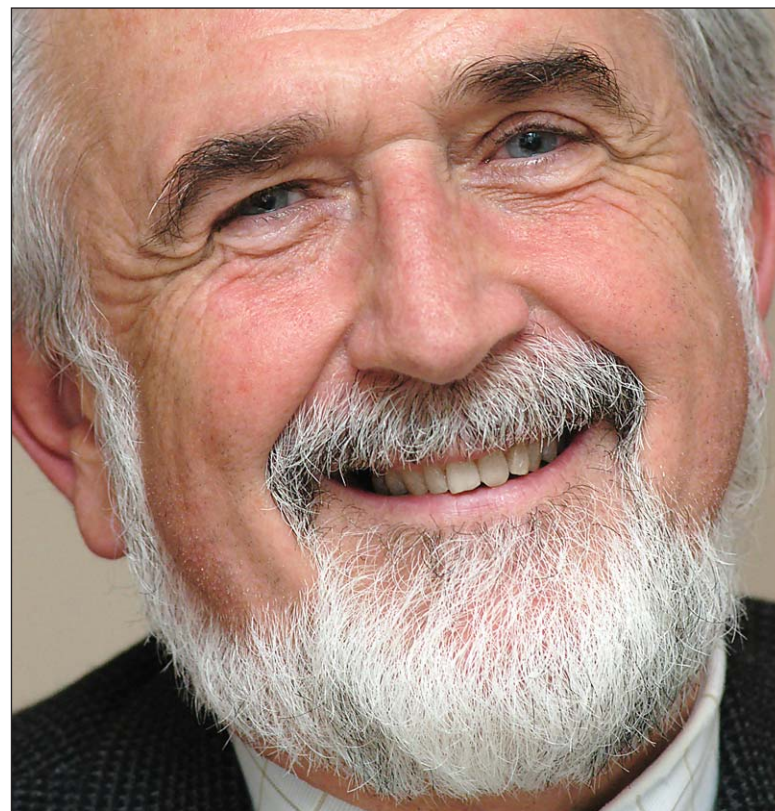
Mais ce n'est pas le seul mystère de l'hypertension artérielle. On sait que les effets de cette affection sont différents selon notre origine. Chez les Noirs, on note plus de problèmes rénaux ; chez les Asiatiques, plus de problèmes cérébrovasculaires ; et chez les Blancs, plus d'infarctus.

C'est l'approche pharmacologique qui pourrait avoir le plus à gagner si l'équipe de Pavel Hamet précise les composantes génétiques de l'hypertension. Ce qui pourrait arriver d'ici 10 ans.

Si une telle percée se réalise, M. Tremblay pourrait recevoir un médicament beaucoup plus approprié à son état que celui que son médecin peut aujourd'hui lui offrir. La procédure serait simple : une analyse de sang effectuée au laboratoire de l'hôpital afin de déterminer les gènes associés à une forme ou l'autre de la maladie, et la pharmacie de l'hôpital acheminerait au patient le médicament adapté à son hypertension.

## Grâce au Saguenay

L'hypertension artérielle tue. Mais c'est un tueur silencieux, car, sur les cinq millions de Canadiens qui en sont atteints, 43 % d'entre eux l'ignorent, selon les résultats d'un sondage Ipsos-Reid



Pavel Hamet

publiés en 2003. Du nombre, 21 % des Québécois souffrent d'hypertension, une proportion légèrement inférieure à la moyenne canadienne (22 %). « Mais ils fument davantage », précise le D<sup>r</sup> Hamet.

Avec son équipe du Centre hospitalier de l'Université de Montréal (où il dirige le centre de recherche et le service de médecine génique), le D<sup>r</sup> Hamet a contribué à définir deux formes d'hypertension. L'une est liée à l'obésité et à des troubles métaboliques, et l'autre non. Ces deux formes nécessitent des interventions thérapeutiques très distinctes.

Les connaissances médicales acquises au CHUM seront utiles aux médecins des quatre coins du monde, mais c'est grâce à la population canadienne-française qu'elles ont été rendues possibles. Plus particulièrement grâce aux innombrables M. et M<sup>me</sup> Tremblay du Saguenay. « On a choisi la population du Saguenay non parce qu'elle est plus nombreuse à présenter des symptômes, mais parce qu'elle est plus facile à constituer, génétiquement, jusqu'à ses origines, observe-t-il. Après avoir ciblé des individus aux prises avec différentes formes d'hypertension, on a pu remonter jusqu'à 15 générations, soit jusqu'aux premiers arrivants. On a donc pu établir des effets fondateurs. »

À l'aide du fichier Balzac, mis sur pied par Gérard Bouchard, professeur au Département de démographie de l'Université du Québec à Chicoutimi, on a pu entreprendre une telle plongée dans l'histoire. « Nous avons utilisé deux pistes pour parvenir à nos fins. La première, assez classique, consiste à travailler avec les patients issus de recherches cliniques. La seconde est la piste démographique, qui nous a permis de remonter quatre siècles en arrière, chez 113 familles composées d'environ 20 000 membres. Nous étions le seul endroit du monde où une telle entreprise était possible », relate le D<sup>r</sup> Hamet.

L'équipe s'est aussi servie de modèles animaux pour confirmer ses hypothèses. Et des études au-

près de centaines de patients sont en cours dans plusieurs pays. Tout est pris en compte : les gènes, le stress et les facteurs émotifs, le régime alimentaire, la pharmacothérapie, l'activité physique, l'environnement socioéconomique et géophysique, etc. « Les gens du Saguenay ont participé admirablement à la recherche », louange-t-il.

## La prévention comme économie

Depuis qu'il a déposé ses valises à Montréal en provenance de l'Europe de l'Est afin de poursuivre ses études à l'Université McGill, en 1968, le chercheur n'a jamais cessé de contribuer à l'essor des connaissances. Il a signé plus de 400 publications et prononcé plus de 700 conférences dans des congrès internationaux. On peut dire que, à force d'étudier l'hypertension, le D<sup>r</sup> Hamet est devenu... hyperactif.

Quelques jours avant son entrevue avec *Forum*, il était à Salt Lake City, au congrès de l'American Society of Human Genetics pour présenter l'état de ses travaux, parallèlement au lancement de la carte haplotype du génome humain par la revue *Nature*. Et le lendemain, il partait pour deux jours à Paris, où il espérait trouver un petit moment pour aller marcher sur les bords de la Seine.

Ce qui le fait courir ? « Prévenir la maladie », indique-t-il sans broncher. À l'écouter prétendre que les chercheurs sont capables de repousser la mort, on se demande s'il ne va pas un peu loin... « Pas du tout, répond-il. À 12 ans, j'ai connu des élèves de ma classe qui sont morts de la polio, à Prague. L'année après, les vaccins sont arrivés et l'on n'a plus connu de décès dus à la polio. L'espérance de vie ne cesse d'augmenter. Elle était de 45 ans au Québec il n'y a pas si longtemps. »

La recherche en santé, poursuit-il, permet de s'attaquer aux maladies à leur source. Cela constitue autant d'économies au bout de la ligne, car des gens moins malades ont besoin de moins de soins.

Mathieu-Robert Sauvé

# vient de paraître

## Citoyens et délateurs : la délation peut-elle être civique ?

Témoignage d'actes répréhensibles, qui ne s'est jamais interrogé ? Dois-je rapporter ces faits à la police ? Dénoncer mon voisin, mon collègue, mon patron ? Dois-je le faire systématiquement, par principe, ou plutôt au cas par cas, quand la situation est dangereuse ? À partir de quel moment

deviens-je un traître, un lâche ? Ou à l'inverse un citoyen actif qui participe au respect de la sécurité civile ?

Le « fayot », le rapporteur, le délateur à mauvaise presse. On en trouve de bien sinistres exemples dans notre histoire récente, et pas seulement dans les pays de l'Est ! Mais les forces de la loi et de l'ordre ont subi des mutations. La conception d'une démocratie transparente, des scandales comme celui d'Enron, la menace terroriste, les nouvelles technologies ont changé la donne. La loi Perben II sur les indics, l'incitation des salariés à dénoncer les fraudes dans l'entreprise, les citoyens relais..., on prône une surveillance devenue démocratique et citoyenne, les *whistle blowers* et l'alerte éthique ont le vent en poupe.

Spécialistes de l'information policière et sociologues de la police, magistrats, historiens et politiques débattent ici des enjeux d'une « surveillance citoyenne ».

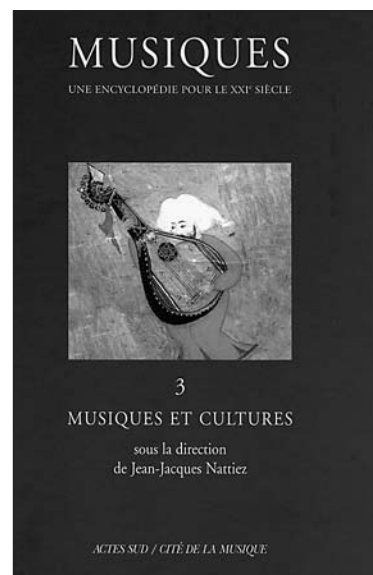
Sous la direction de Jean-Paul Brodeur et Fabien Jobard, **Citoyens et délateurs : la délation peut-elle être civique ?**, Montréal, Éditions Autrement, 2005.



## Musiques : une encyclopédie pour le XXI<sup>e</sup> siècle, tome III

Comment proposer, à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle, une synthèse exhaustive du phénomène musical et des univers qu'il recouvre, si complexes dans leurs formes et les savoirs qu'ils requièrent, si stratifiés dans le temps et l'espace et, pourtant, si mêlés ? Quel ordre alphabétique, quelle classification par genres, par styles, par noms ou œuvres de compositeurs et d'interprètes, quelle stricte chronologie y suffiraient ?

S'affranchissant des classements traditionnels pour tenter de retrouver l'esprit universel, transversal et critique qui animait les encyclopédies du XVIII<sup>e</sup> siècle, la version française de cette première encyclopédie musicale du XXI<sup>e</sup> siècle (une entreprise internationale à l'initiative de l'éditeur italien Einaudi) réunit 230 essais originaux, de 20 à 30 pages chacun, toujours enrichis d'une bibliographie sélective et ordonnés thématiquement afin de couvrir le fait musical sous tous ses aspects, et d'offrir des points de vue à la fois personnels et critiques.



Éclairés au jour des disciplines les plus diverses (musicologie, histoire, sociologie, économie, anthropologie,

esthétique, technologie, mais aussi psychologie, physiologie, neuropsychologie, biologie), les thèmes choisis et leur progression rendent compte des questions fondamentales de création, d'exécution, de diffusion et de réception, en même temps que des tendances et des orientations de chaque époque.

Délibérément éclectique dans l'approche, cet ensemble de textes met en évidence la façon dont, au tournant du troisième millénaire, on pratique, on transmet, on écoute et on analyse la musique. Mais il contribue surtout à éclairer et à élargir notre regard d'aujourd'hui sur les musiques de tous les temps et de tous les pays, sans jamais sacrifier aux querelles musicologiques ou aux approches trop techniques.

Sous la direction de Jean-Jacques Nattiez, **Musiques : une encyclopédie pour le XXI<sup>e</sup> siècle, tome III : Musiques et cultures**, Paris, Actes sud et Cité de la musique, 2005.

## Un automne à Paris



LISE GAUVIN  
**Un automne à Paris**

ici | *Faillites* | LEMÉAC

Choisir un bistrot, parfois le même, parfois un autre. Se mettre à l'écoute. Attendre que quelque chose se passe, en soi ou hors de soi. Commander un grand crème et une tartine beurrée. Lire les journaux du jour. Savoir déjà que tout ce que vous observerez durant ce séjour vous sera à la fois étrange et familier, comme le film de votre propre vie qui se déroulerait devant vos yeux.

Le voyage vous expose à cette extrême vulnérabilité. Ni tout à fait ici, ni tout à fait ailleurs, vous vivez dans cet entre-deux qui vous rend perméable aux moindres sollicitations du dehors.

Lise Gauvin, **Un automne à Paris**, Montréal, Leméac éditeur, 2005, 12,95 \$.

**Vous faites  
notre fierté,  
vous pouvez  
faire notre  
avenir**

Fonds de développement  
(514) 343-6812  
www.fdev@umontreal.ca

Université **UM**  
de Montréal

## Santé, maladies et environnement

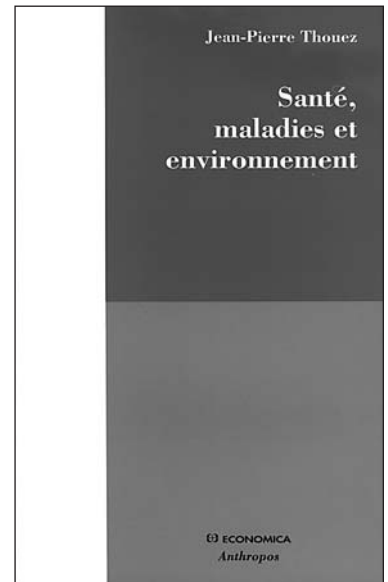
La plus grande partie des problèmes environnementaux qui présentent des risques pour la santé proviennent des actions humaines. Déterminer et évaluer les risques que l'environnement fait peser sur la santé n'est pas une tâche évidente et facile. L'épidémiologie appréhende le risque surtout selon une logique de probabilité temporelle, la géographie de la santé selon une logique de probabilité spatiale avec ses conséquences en matière d'organisation de l'espace, de localisation et d'extension des effets.

La santé et les maladies sont aussi exprimées et maîtrisées en fonction des rapports entre population et société, ensemble complexe et dynamique dans lequel s'insèrent l'espace, le temps, la biologie, l'environnement et l'expérience de chacun.

Cet ouvrage n'est pas un traité exhaustif sur le sujet, il est un guide pour les étudiants et les professionnels en sciences sociales et en santé. Nous avons inclus de nombreuses études de cas en langue anglaise, les analysant sous l'angle des concepts et des méthodes. Ainsi organisé, le

volume place la santé humaine au centre des débats sur l'environnement.

Jean-Pierre Thouez, **Santé, maladies et environnement**, Paris, Éditions Economica, 2005.



## Survivre à la modernité ? Religieuses et religieux dans le monde occidental

Cet ouvrage part d'une constatation. Dans le monde occidental, les membres des communautés religieuses féminines et masculines, ces « virtuoses du religieux » comme les appelle l'auteur à la suite du sociologue Max Weber, déclinent en nombre au point que ce groupe social est en train de s'éteindre. Kristoff Talin interroge, dans une optique sociologique, cette chronique d'une mort annoncée sous l'angle d'une question : ce déclin serait-il dû à un défaut de modernité ? Répondre résolument par l'affirmative, ce serait passer sous silence de nombreuses caractéristiques de la vie religieuse catholique actuelle. Celles-ci témoignent de l'effort constant, depuis Vatican II surtout, des communautés et des individus pour s'inscrire dans cette modernité incontournable tout en effectuant une démarche de refondation sur la base des motivations d'un tel engagement de vie. Crise d'identité, crise de visibilité et

crise des vocations sont trois figures qui ont amené la vie religieuse à créer des formes contemporaines de reconquête du monde moderne analysées ici. Les religieuses et les religieux ont dû affirmer leur identité et leurs valeurs, ce qui a entraîné aussi la contestation, même politique, de certains aspects des sociétés contemporaines. Être présents, envers et contre tout, au cœur du monde occidental, telle est l'interpellation posée par le 21<sup>e</sup> siècle aux religieuses et aux religieux. Quel que soit le prix à payer, ils semblent prêts à relever le défi.

Kristoff Talin est chercheur titulaire au Centre national de la recherche scientifique, à Paris, et chercheur invité au Département de science politique de l'UdeM.

Kristoff Talin, **Survivre à la modernité ? Religieuses et religieux dans le monde occidental**, Montréal, Médiaspaul, 2005, 360 p., 29,95 \$.

concert  
**MUSIQUE FRANCOPHONIE II**  
www.nem.umontreal.ca \*\*\* (514) 343-5636

**NOUVEL ENSEMBLE MODERNE**  
sous la direction de Lawrence Valancourt

**MERCREDI 07 DÉCEMBRE**  
**TABLE RONDE AVEC LES COMPOSITEURS - 18:30**  
[ ENTRÉE LIBRE ]

**CONCERT MUSIQUE FRANCOPHONIE II - 20:00**  
SOLISTE : GUY PELLETIER, FLÛTE  
PIERRE BOULEZ (FRANCE), DÉRIVE I  
HUGUES DUFOURT (FRANCE), ANTIPHYSIS\*  
BRUNO MANTOVANI (FRANCE), TURBULENCES  
HANSPETER KYBURZ (SUISSE), PARTS\*  
\* PREMIÈRE CANADIENNE

[ 20 \$ RÉGULIER ]  
[ 10 \$ ÉTUDIANTS / AÎNÉS ]  
[ 5 \$ ÉTUDIANTS UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL ]

**SALLE CLAUDE-CHAMPAGNE DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL**  
220, VINCENT-D'INDY (MÉTRO ÉDOUARD-MONTPÉPETIT)



# courrier du lecteur

## Que se passe-t-il donc à l'Université de Montréal ?

Nous voulons, par la présente, faire état auprès du grand public d'une situation qui nous inquiète et qui nous concerne en tant que professeurs et chercheurs à l'Université de Montréal. Pendant 25 ans, de 1975 à 2000, les hausses de salaire des professeurs des universités québécoises ont été déterminées en fonction des ententes survenues entre l'État québécois et sa fonction publique. Les choses se passaient différemment dans les autres provinces. Les universités canadiennes n'étaient pas pour leur part soumises à de telles contraintes. Et puisque l'État québécois a pendant cette période procédé à de nombreuses compressions budgétaires, les salaires moyens des professeurs québécois se sont progressivement éloignés de la moyenne canadienne. Ainsi, parmi les 10 plus grandes universités canadiennes de recherche au Canada (le G10), les trois universités québécoises se retrouvaient sur le plan salarial en 2002 respectivement en 6<sup>e</sup> (McGill), 8<sup>e</sup> (UdeM) et 10<sup>e</sup> place (Laval). Les choses se sont détériorées depuis, et tout indique que notre établissement est maintenant au dernier rang.

L'Université de Montréal est d'ailleurs dans une situation particulièrement difficile, puisqu'elle a à subir un rapport étudiants-professeur plus lourd, soit de 25,2, alors qu'ailleurs au Canada ce rapport se situe à 18. Dans le G10, nous sommes devancés seulement par l'Université de Waterloo, qui a un rapport de 28,2. Il convient de signaler à cet égard les différences importantes avec les États-Unis. Alors que leur clientèle étudiante universitaire progressait de 25 %, l'accroissement des effectifs professoraux atteignait 23 %. Au Canada, l'augmentation de la population étudiante a ces dernières années été de plus de 40 %, tandis que la hausse du nombre d'enseignants était de moins de 10 %. À l'UdeM, par exemple, l'effectif professoral n'a augmenté que de 9,7 % depuis cinq ans, alors que l'effectif étudiant a connu une hausse de 32 %.

De plus, les activités de recherche de l'Université de Montréal ont augmenté de 120 % depuis 1998. Bien que l'Université ait l'un des pires rapports étudiants-professeur au pays, elle se classe dans le peloton de tête des universités canadiennes sur le plan des revenus de recherche, et elle n'est devancée en 2003 que par l'Université

de Toronto. Et pourtant, les professeurs de l'UdeM sont parmi les moins bien payés au sein du G10. Ils sont maintenant en 10<sup>e</sup> place, derrière Western Ontario et Laval.

### La sourde oreille

Il y a deux ans, l'Université refusait notre demande de rattrapage, mais nous promettait de l'amorcer à la troisième année de la convention collective. Nous sommes présentement dans cette troisième année. Entretemps, le recteur Robert Lacroix a cédé sa place à Luc Vinet, qui vient tout juste d'entrer en fonction. Ce dernier se dit toutefois dans l'impossibilité de faire quelque chose pour le moment, et il nous propose seulement 0,5 % de rattrapage pour cette année par rapport à la moyenne canadienne. Le problème du fossé nous séparant du G10 persiste pourtant depuis plusieurs décennies. Nous ne pouvons même pas comparer avantageusement nos salaires avec ceux de l'Université McGill et de l'Université Concordia. Au 1<sup>er</sup> janvier 2006, les professeurs de l'Université McGill auront en moyenne un salaire de 10 % supérieur au nôtre, et l'écart sera de 6,4 % si l'on accepte l'offre de la direction. Les professeurs de l'Université Concordia, parvenus dans les échelons supérieurs, gagnent 20 000 \$ de plus que nos propres professeurs titulaires.

Le recteur nous dit qu'il ne peut rien faire de plus pour le moment, parce que, ainsi qu'il l'a laissé entendre à l'Assemblée universitaire ce mois-ci, l'administration précédente a procédé à des hausses de salaire pour ses administrateurs et engagé des sommes importantes dans des projets immobiliers. En effet, sous le règne de Robert Lacroix, les membres du rectorat se sont accordés des hausses moyennes de 12 % au cours des cinq dernières années (60 % en cinq ans!), et la masse salariale des cadres supérieurs a augmenté de 85 % depuis 1999-2000, alors qu'on propose seulement une hausse de 3,6 % aux professeurs pour cette année (indexation de 3,1 % + rattrapage de 0,5 %). Autrement dit, les deux administrations qui se sont succédées sont renvoyé mutuellement la balle pour éviter de faire face au redressement salarial qui s'impose. Les revenus de l'Université de Montréal ont augmenté de 63 % dans les cinq dernières années, mais apparemment la direction universitari-

re n'a de sous que pour l'administration et le béton.

Toujours à l'occasion de la même rencontre, le recteur Vinet a prétendu qu'il est entré en fonction avec la ferme intention de procéder à un redressement salarial pour les professeurs. Et pourtant, dans une conférence prononcée devant la Chambre de commerce du Montréal métropolitain le 8 novembre, il n'a nullement été question de corriger la situation. Bien au contraire, le recteur s'est employé à souligner l'importance d'augmenter le taux de diplomation et à vanter à son tour les mérites de la cour de triage d'Outremont.

### Des faits troublants

Les difficultés rencontrées à l'occasion de ce conflit avec la direction de l'Université de Montréal viennent s'ajouter à d'autres événements survenus ces dernières années. Trois choses doivent à cet égard être mentionnées. Premier fait troublant : l'administration de l'Université a refusé de consentir en 2004 l'équité salariale aux 900 femmes faisant partie des employés de soutien. Cela impliquait tout au plus une somme de 1,2 M\$, alors que la même administration venait tout juste de consentir quelques mois plus tôt une somme équivalente pour hausser le salaire de ses 60 administrateurs. Deuxième fait troublant : les étudiants des universités du Québec ont eu à subir les affres du gouvernement libéral lorsque celui-ci a décidé de transformer des bourses en prêts. Quel est le rapport avec l'Université de Montréal ? La mesure s'inspirait des recommandations du recteur Robert Lacroix à la Commission permanente de l'éducation le 25 février 2004. Troisième fait troublant : en dépit de la recommandation unanime du comité de consultation, du Syndicat des professeurs et de l'Assemblée universitaire en faveur de la vice-rectrice de l'Université Queen's au poste de recteur, le Conseil de l'Université de Montréal a décidé de passer outre et de procéder à la nomination de M. Luc Vinet.

### Des fractures appréhendées

Il s'agit très clairement d'une mauvaise tangente prise par les administrateurs universitaires. Ceux-ci s'éloignent de plus en plus de la base (des étudiants, des professeurs et des employés de soutien) et se croient tout permis. Les professeurs n'ont jamais fait la grève à l'Univer-

sité de Montréal. Depuis 30 ans, les négociations traînent en longueur chaque fois qu'on tente d'améliorer un tant soit peu la convention collective. Compte-t-on une fois de plus sur la patience légendaire des professeurs pour reporter encore à plus tard le redressement qui s'impose ? Se livrera-t-on encore à des mesures mesquines pour manipuler les professeurs et les avoir à l'usure ? Aussi, il ne faut pas s'étonner de nous voir maintenant hausser le ton. Les administrateurs abusent de notre patience et ne tiennent pas leurs promesses. Ils se désresponsabilisent en se renvoyant la balle d'un recteur à l'autre, et ils choisissent de ne pas prendre en compte nos revendications légitimes. On peut même se demander si le recteur ac-

*Bien que l'Université ait l'un des pires rapports étudiants-professeur au pays, elle se classe dans le peloton de tête des universités canadiennes sur le plan des revenus de recherche.*

tuel exerce un certain contrôle sur son comité de négociation. Les professeurs commentent donc à en avoir assez. Ils veulent que soit comblé progressivement le fossé salarial avec les autres universités du G10. Ils veulent que cessent les tergiversations de leur administration universitaire. Ils veulent que soit rétabli l'équilibre des forces en présence au sein de l'Université. Sans un tel redressement rapide de la situation, le climat risque de se détériorer. Cela risque en effet de créer des fractures à long terme réunissant les professeurs, les étudiants et les employés de soutien contre une direction qui aura trop longtemps fait la sourde oreille.

**Guy Rocher**

Professeur au Département de sociologie et chercheur au Centre de recherche en droit public

**Michel Seymour**

Professeur au Département de philosophie

## Des chiffres qu'il faut nuancer

Bien qu'elle ne soit pas d'accord avec les opinions exprimées par les professeurs Rocher et Seymour, la direction de l'Université est consciente que ces derniers expriment un point de vue partagé par plusieurs de leurs collègues.

Depuis le début des négociations, nous avons pu constater qu'au-delà des revendications purement salariales les professeurs ont exprimé des insatisfactions quant aux orientations de l'Université.

Contrairement au message véhiculé au cours des dernières se-

*Nous avons pu constater qu'au-delà des revendications purement salariales les professeurs ont exprimé des insatisfactions quant aux orientations de l'Université.*

maines, la direction de l'Université est entièrement disposée à entendre les griefs des professeurs et à en discuter.

Rappelons que, le 12 septembre dernier, le recteur a présenté à l'Assemblée universitaire une esquisse préliminaire du plan d'action UdeM 2010. Il a alors insisté sur sa volonté de dégager une vision qui reflète les aspirations de la communauté universitaire et de privilégier, pour ce faire, un cadre de réflexion collégial. Il est peut-être utile de rappeler, dans ce contexte, que, bien qu'exerçant des fonctions de cadre académique, je demeure avant tout un professeur de l'Université de Montréal conscient des enjeux et des défis auxquels est confronté l'établissement.

Cela étant dit, certains des chiffres sur lesquels s'appuient les réflexions des professeurs Rocher et Seymour demandent à être rectifiés ou, du moins, nuancés.

Par exemple, il est erroné d'affirmer qu'au cours des cinq dernières années l'effectif professoral n'a augmenté que de 9,7 %. En réalité, le nombre de professeurs

incluant les PTU (plein temps universitaire) et les PTG (plein temps géographique) a augmenté de 14 % de 2000-2001 à 2004-2005. De plus, sur cette même période, l'effectif étudiant n'a pas augmenté de 32 % mais plutôt de 17,5 %.

Le rapport de 25,2 étudiants par professeur auquel font référence nos collègues considère sur le même pied les étudiants à temps plein et ceux à temps partiel. Or, les universités du G10 n'utilisent pas cette approche dans le calcul du taux d'encadrement puisqu'elles transforment les étudiants à temps partiel en étudiants équivalents à temps complet (EETC). Comme l'UdeM compte le plus grand pourcentage d'étudiants à temps partiel au sein du G10 – la grande majorité à la FEP, qui ne compte pas un corps professoral régulier –, cette méthode rend la comparaison plus juste. Par ailleurs, la valeur de 18 que rapportent les professeurs Rocher et Seymour pour le rapport étudiants-professeur observé en moyenne au G10 ne correspond pas à la donnée la plus récente, soit

celle de 2003-2004, dont la valeur est 21. Pour cette année de référence, on notera que le taux d'encadrement étudiants-professeur à l'Université de Montréal est aussi égal à 21.

L'affirmation selon laquelle le salaire moyen des professeurs de l'Université McGill serait de 10 % supérieur à celui de nos professeurs au 1<sup>er</sup> janvier 2006 est également inexacte. Si l'on tient compte de l'ensemble des facteurs – la hausse de 5 % proposée par l'UdeM pour 2005-2006, la progression automatique d'échelon (qui n'existe pas à McGill) et le fait que le pourcentage de professeurs titulaires est plus élevé chez nous –, on peut penser que l'écart de 1,8 % constaté par le rapport Larouche en 2002 n'a pas augmenté, au contraire.

Concernant les affirmations, souvent répétées, sur la hausse des salaires des cadres, il suffit de rappeler que, malgré des ajustements retardés pendant plusieurs années, le salaire du recteur de l'Université de Montréal se situe au neuvième rang des salaires des recteurs du G10.

**Pierre Simonet**

Vice-provost et vice-recteur à la planification

## Jacques Dussault quitte son poste d'entraîneur-chef

Surprise et émoi étaient perceptibles lorsque Jacques Dussault a annoncé, le 24 novembre, qu'il quittait son poste d'entraîneur-chef de l'équipe de football des Carabins pour des raisons personnelles.

Il met ainsi un terme à son association avec les Carabins avant la fin de son contrat, qui se terminait le 31 janvier 2007. Il était entré en fonction dès l'annonce du retour du football à l'UdeM, le 30 octobre 2001.

« C'est une décision très délicate, car j'ai reçu un appui exceptionnel de l'Université de Montréal tout au long de mes quatre années avec les Carabins. Après réflexion, j'en suis toutefois venu à la conclusion que j'en étais rendu à une autre étape de ma vie et qu'il était temps pour moi de passer à autre chose », a souligné Jacques Dussault, qui a célébré cette année ses 30 ans de carrière comme entraîneur.

« Quand quelqu'un quitte une organisation, on a souvent l'impression que c'est parce que ça va mal, mais laissez-moi vous dire que c'est tout le contraire pour les Carabins. Ils sont en pleine santé et sont en voie de devenir l'une des meilleures équipes de football universitaire au Canada, sinon la meilleure », a-t-il poursuivi.

### L'apport des joueurs

Fidèle à son habitude, Jacques Dussault a accordé une place importante aux joueurs pendant son allocation de départ, eux qui ont été informés de sa décision hier soir, au cours d'une réunion d'équipe. « Aussi étonnant que cela puisse paraître, j'ai le sentiment d'avoir appris davantage de choses d'eux qu'ils ont pu en apprendre de moi durant cette période et je leur en suis très reconnaissant », a mentionné M. Dussault.

« J'espère sincèrement qu'ils ont compris que le football et les études pouvaient très bien fonctionner ensemble », a-t-il ajouté tout en leur souhaitant beaucoup de succès pour les années à venir.

La directrice adjointe du CEPSUM, Manon Simard, a pour sa part tenu à souligner l'immense contribution de Jacques Dussault à l'implantation du programme des Carabins. « Dès le départ et tout au long de son association avec nous, Jacques a mis toute son expertise et toute sa passion pour le football au service de l'Université de Montréal et nos réussites en disent beaucoup sur la qualité de son travail. »

« Nous acceptons sa décision avec tristesse, mais Jacques est un Carabin depuis nos débuts en football et il restera toujours un Carabin », a-t-elle dit. Jacques Dussault demeurera d'ailleurs associé à l'organisation comme collaborateur de l'École de football des Carabins, qui s'adresse aux jeunes de 9 à 14 ans.

À leur première saison en 2002, les Carabins devenaient le premier programme de football universitaire canadien de l'histoire à faire son entrée dans la ligue sans avoir joué de matchs de saison ni de matchs hors concours.

En quatre ans, Jacques Dussault aura obtenu une fiche globale de 22 victoires et de 15 revers à la tête des Carabins, dont une impressionnante marque de 22-7 au cours des trois dernières saisons.

Manon Simard a dévoilé les grandes lignes de la procédure qui mènera à l'embauche du prochain entraîneur-chef. Soulignons que le poste est affiché dès maintenant, et ce, pour une période de deux semaines.

**B.M.**





L'Université reçoit

# Les visiteurs sont en hausse au Salon des études



Au stand du Département d'informatique et de recherche opérationnelle, où l'on a noté un accroissement des demandes d'information, l'équipe de collaborateurs semblait heureuse de consacrer la journée du dimanche à répondre aux questions des futurs étudiants.

L'activité a été un franc succès et tous ont apprécié la qualité et la diversité des informations offertes

« Choisissez l'Université de Montréal : les professeurs sont excellents ! » Tel est le message qu'on pouvait lire sur les pancartes des professeurs en grève qui ont manifesté le 20 novembre devant le pavillon du 3200, rue Jean-Brillant, où se déroulait le 11<sup>e</sup> Salon des études de l'Université. Malgré tout, l'activité a connu un franc succès, selon France Pérusse.

« Nous avons compté exactement 75 visiteurs de plus que l'an passé », souligne la coordonnatrice des événements à la Direction des communications et du recrutement (DCR), qui fait valoir une augmentation de l'affluence de deux pour cent comparativement à l'année dernière. À l'automne 2004, le Salon avait attiré 3200 étudiants potentiels.

Comme les quelque 3300 jeunes venus des quatre coins du Québec, Christine Feurer,

18 ans, a consacré son dimanche à cette journée d'information. « J'hésite entre la philosophie et la psychologie », a confié à *Forum* la jeune fille aux yeux bleus, accompagnée de son père.

Attirée par la « bonne réputation » de l'UdeM et son grand choix de programmes, elle a profité de l'occasion pour faire le tour des stands du Salon. Il y en avait plus de 75, des services offerts aux étudiants aux divers départements et facultés. Dès l'ouverture des portes, à 11 h, les visiteurs ont pu prendre un gouter gratuit préparé à leur intention par les Services alimentaires de l'Université à l'initiative de la vice-rectrice à la vie étudiante, Martha Crago.

Pour cette activité annuelle de recrutement, le deuxième étage du pavillon avait été nettoyé de fond en comble par la Direction des immeubles, qui avait ciré les planchers et lavé les murs ainsi que les fenêtres de la cafétéria, indique Hélène Bernier. La directrice de la promotion à la DCR tient aussi à remercier la Direction générale des technologies

de l'information et de la communication ainsi que le Bureau de la sûreté pour leur soutien. « Le succès du Salon est attribuable aux nombreux collaborateurs et bénévoles qui y ont consacré leur journée », affirme-t-elle.

## Services d'orientation et d'information scolaire

Tous les ans, des milliers de personnes de la grande région de Montréal et de l'extérieur du Québec viennent au Salon des études pour se renseigner sur les programmes de premier, deuxième et troisième cycle qu'offre l'Université. « Sur le plan de la participation, c'est la plus importante activité de recrutement organisée par la DCR », commente M<sup>me</sup> Bernier. En effet, l'activité annuelle est devenue un incontournable pour les candidats aux études universitaires, comme en témoigne la hausse constante des visiteurs depuis le rendez-vous initial, en 1996.

« L'avantage de ce salon, c'est que tout le monde se trouve en même temps sous un même toit,

renchérit France Pérusse. Environ 350 personnes sont disponibles pour répondre aux questions des aspirants étudiants. »

Devant les besoins croissants en orientation scolaire, un service de consultation individuelle est offert depuis deux ans afin d'aider les candidats indécis quant à leur choix de programme d'études. Cinq conseillères du Service d'orientation et de consultation psychologique ont été déléguées au salon cette année pour assurer ce soutien et répondre aux nombreuses questions des visiteurs. Plus de 115 consultations d'une vingtaine de minutes, entièrement gratuites, ont ainsi permis à certains d'y voir plus clair. Ceci, en plus des agents d'admission du Registrariat, qui ont conseillé quelque 140 jeunes pour leur demande d'admission.

Autres nouveautés : un représentant du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles était aussi sur place pour rencontrer individuellement les personnes ayant étudié à l'extérieur du Québec et désireuses

d'obtenir de l'information sur les équivalences scolaires et l'adhésion aux ordres professionnels. Les candidats non francophones pouvaient quant à eux se renseigner sur les tests de français et prendre connaissance des outils et des ateliers linguistiques conçus expressément pour eux par des spécialistes de l'Université. Au total, les conseillers ont répondu à 400 demandes d'information, dont 275 en consultation individuelle.

Plusieurs conférences sur des thèmes divers figuraient également au programme de cette journée. Outre des présentations sur les mythes et réalités de la cote R et sur les différentes sources d'aide financière, il a notamment été question de programmes d'échanges à l'étranger, de conditions d'admission en médecine, d'études aux cycles supérieurs, de défis à relever pour l'étudiant qui quitte sa région et des éléments à prendre en considération pour assurer le succès d'une carrière.

Les personnes qui n'ont pu se rendre au Salon mais qui voudraient néanmoins visiter le campus auront la possibilité de le faire à l'occasion de la journée Portes ouvertes, qui aura lieu le 8 février prochain. Renseignements : <[www.umontreal.ca/portesouvertes](http://www.umontreal.ca/portesouvertes)>

Dominique Nancy



Charles Giroux, étudiant à la Faculté de médecine, renseigne un aspirant candidat sur le programme en sciences biomédicales pendant que l'étudiante Andréa Sirhan-Daneau prend une petite pause bien méritée.



La directrice de l'École de service social, Paulette Morissette, et une étudiante en orthophonie et audiologie, Josée-Anne Simard, ont informé plusieurs cégépiens et étudiants d'universités des différents programmes de l'École.



Claude Piché, directeur du Département de philosophie, renseigne un visiteur sur les perspectives de carrière qu'offre cette discipline pendant que sa collègue Jocelyne Doyon, technicienne en gestion des dossiers étudiants, discute avec un père et sa fille.